

Les subsides

Canadiens, dans toutes les régions du pays et tous ceux également, des usagers, qui ont à utiliser régulièrement, quotidiennement le service postal de faire connaître leurs doléances, leurs préoccupations, leurs points d'intérêt au comité.

Le comité, madame la Présidente, a réagi à cela et nous a soumis quelque 43 recommandations. De ces 43 recommandations, 29 étaient reliées principalement à la question de l'amélioration du service et, de cela, la société a carrément tenu compte.

Alors lorsqu'on parle de 1986, mon collègue fait évidemment allusion à certaines augmentations qui lui apparaissent plus substantielles que d'autres. L'ensemble ou la moyenne de l'augmentation qui est proposée se chiffre aux environs de 9 p. 100. Et lorsque je mentionnais tout à l'heure dans mon exposé, si on s'en souvient, justement que le gouvernement depuis 1984, alors que le taux d'inflation est monté de 11 p. 100, les augmentations du service postal ne sont que de 6 p. 100. Il devra donc y avoir des augmentations si on veut justement faire en sorte que la société atteigne cette autosuffisance.

Laissez-moi juste mentionner, madame la Présidente, quelques chiffres de comparaison si, par exemple, on se place dans le contexte de 1950 par rapport à 1986. Une tasse de café qui se vendait 5c. et qui coûtait 5c., aujourd'hui coûte 60c., 12 fois le prix. Un tarif de lettre de base à ce moment-là coûtait 4c. alors qu'aujourd'hui il coûte 34c., soit huit fois plus.

Alors on réalise quand même que le gouvernement est préoccupé de faire en sorte que les tarifs postaux demeurent quand même dans les mesures qui sont acceptables aux Canadiens.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, je suis reconnaissant au ministre d'avoir reconnu tout à l'heure que l'opposition était farouchement opposée à votre plan de redressement. J'ai ici devant moi un article de *La Tribune* qui est un quotidien très populaire dans les Cantons de l'Est, article qui rapporte les propos de Jacques Blais, qui s'occupe plus précisément de l'UPA, et dont le titre est le suivant:

L'UPA demande aux députés régionaux de se prononcer

Et je vous pose la question au nom de M. Proulx, quand celui-ci affirme:

Tel que proposé, le plan de redressement de la Société canadienne des postes constitue, selon l'UPA, un véritable retour en arrière.

Évidemment il fait état du fait que dans un avenir prochain il y aura un effritement dramatique au niveau des services en milieu rural. Vous répondez quoi à cette question-là?

M. Côté (Langelier): Tout d'abord, madame la Présidente, tout simplement, je pense qu'il faut quand même rappeler à mon collègue que justement cette question, le plan corporatif est actuellement... j'ai déposé ce plan-là pour étude devant un comité et ce comité-là s'est réuni déjà à plusieurs reprises en présence de députés de l'Opposition officielle et aussi du Nouveau parti démocratique et, madame la Présidente, ces remarques-là et ces commentaires-là ont été exprimés. J'ai aussi mentionné que lorsque le Comité aura terminé ses réflexions, il nous soumettra fort probablement des recommandations, voire des commentaires tout au moins, et à partir de cela, j'entends... j'imagine que selon ce qui m'a été rapporté pour avoir suivi un peu les *Débats* qui ont fait l'objet... ou ceux qui sont intervenus dans cette commission d'étude-là, on a fait état des préoccupations relatives au service rural et j'ai

mentionné la grande sensibilité du gouvernement de réagir justement selon les réflexions et les commentaires qui nous seront alors faits par les membres ou le président du comité d'étude. Et je répondrai à ce moment-là, je prendrai évidemment ces réflexions-là et ces recommandations-là en considération, je les analyserai avec mes collègues du Cabinet et nous réagirons en conséquence à ces préoccupations.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une courte question supplémentaire, l'honorable député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) a la parole.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, est-ce que je dois comprendre que le ministère du ministre serait prêt éventuellement à reconsidérer la possibilité d'un *statu quo* en ce qui concerne le secteur agricole, agro-alimentaire, le secteur rural, au niveau des services, le maintien de ce qu'on connaît actuellement comme service rural? Est-ce que je dois comprendre que votre ministère serait prêt à considérer, à la lumière des représentations qui seront éventuellement faites, de maintenir ce *statu quo* que l'on connaît actuellement?

M. Côté (Langelier): Madame la Présidente, je pense que c'est peut-être aller un peu loin que de souscrire à la suggestion de mon collègue. Cependant, je peux assurer mon collègue de la préoccupation, de la sensibilité du gouvernement de vouloir justement répondre et réagir selon les réflexions et les commentaires qui seront faits par ce comité-là. Si ce comité-là réagit, nous propose et nous fait des recommandations à l'égard du service rural, nous les analyserons en conséquence et nous ferons connaître notre position subséquemment.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et commentaires est terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a la parole.

[Traduction]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir aujourd'hui la chance de me prononcer sur la motion de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), notre très compétent critique de la Société canadienne des postes. Je voudrais commencer par examiner la portée de la motion et également ses limites. J'ai l'impression qu'un aspect important de la question a échappé à certains des députés qui ont pris la parole jusqu'à maintenant. J'estime que la motion ne constitue pas une attaque contre la Société canadienne des postes et je soutiens même qu'elle n'est pas nécessairement une attaque contre le gouvernement. Il est dit dans la motion qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance. Je suppose donc que si nous voulons en discuter de façon rationnelle et intelligente, nous devons examiner son libellé pour voir ce qu'elle signifie.

• (1610)

A mon sens, il s'agit non pas d'examiner les recommandations du rapport Marchment ni d'analyser le plan d'exploitation présenté au comité, mais plutôt d'étudier la question des tarifs postaux et des quatre services qui intéressent particulièrement, je crois, la majorité des clients des postes. Ce que j'appellerais, pour ne pas employer de mots antiparlementaires, les divagations de ce matin du député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), ne facilitent pas ce débat. J'irais jusqu'à dire